

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Jura
MAIRIE : LE DESCHAUX
34 Route de Dole
39120 LE DESCHAUX

Procès-Verbal du conseil municipal du 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 janvier 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Mmes Mrs KEDZIORA Sandrine. DEJEUX Catherine. PRINCE Laëtitia. BOISSON Valérie. LELIEVRE Sylviane. JACQUOT Adélaïde. SCARABOTTO Isabelle. Mrs JACQUOT Patrick. CHANEL Sébastien. BELSOT Pierre. VENEL Michel - MEGARD Didier. FAIVRE Jérôme.

Absents excusés : M.

Absent : Mmes. M. /

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

1 – Décision modificative

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la DM N° 1 permettant l'intégration dans la comptabilité des opérations SIDEV pour augmenter les crédits prévus de 1 100.00 €

2 – Vente terrain Antenne SFR

Le maire présente la demande du concessionnaire pour l'achat du terrain supportant l'antenne SFR avec une pression certaine sur l'issue du dossier. L'offre d'achat est de 42 000.00 € après négociation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à 10 voix pour et 1 abstention la vente du terrain concerné.

3 – Personnel APC

Le maire informe le conseil qu'il y a des possibilités de financement au moyen d'un CAE du poste de l'Agence Postale Communale mais sous conditions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le temps de travail du poste à 20 h 00 (au lieu de 19 H 30) à compter du 1^{er} février 2026.

4 – Lampes LED (Sidec)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la 8^{ème} tranche des travaux de rénovation des luminaires pour un coût communal de 15 000.00 € et consistant au changement de luminaires en LED.

4 – Recensement de la population

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide C.DEJEUX en qualité de coordonnateur et MME GIRIE Michèle et MONNIN Sylvie en agent recenseur pour le recensement de la population 2026.

Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 h 00.

Le Maire,

